

## Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social

Filière Travail social

1 **Intitulé du module** **Formation pratique 1** **2019-2020**

<b>Code</b> T.TS.SO354.FP1PT.F.20	<b>Type de formation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres		
<b>Niveau</b> <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b> Aucune	<b>Type de module</b> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<b>Organisation temporelle</b> <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input checked="" type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

2 **Organisation**

<b>Crédits ECTS *</b> 30 crédits ECTS	<b>Langue</b> <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> anglais <input checked="" type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> français - allemand <input type="checkbox"/> français - anglais	
Temporalité : PT19 2ème et 3ème semestre - FTP19 : du 2ème au 5ème semestre		

3 **Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)  
 avoir suivi le(s) module(s)  
 Pas de prérequis  
 Autres

**Autres prérequis**4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \*****Compétences génériques**

- Orienter sa propre formation initiale et continue;
- Identifier et analyser les situations et processus sociaux que l'intervention prend en compte;
- Prendre en compte les divers déterminants de l'organisation dans une situation sociale donnée;
- Initier et développer une relation professionnelle avec des personnes ou des groupes dans un contexte d'action sociale donné;
- Collaborer entre professionnels et institutions;
- Se positionner professionnellement et personnellement en questionnant le sens de l'action sociale.

**Objectifs d'apprentissage : partie "terrain" :**

A partir du travail effectué dans le module A1, dans le cadre du projet de formation professionnelle, les objectifs d'apprentissage de l'étudiant-e sont fixés dans le contrat pédagogique tripartite (2ème partie du DCPT) selon trois axes généraux :

- connaître et décrire le milieu institutionnel et la profession
- comprendre et argumenter des problématiques sociales et des besoins des bénéficiaires
- mettre en pratique de manière réflexive des interventions en travail social.

**Objectifs d'apprentissage : partie "intégration"**

Etre capable de :

- donner des exemples de développement de sa posture professionnelle
- faire des liens entre les cours suivis et les expériences de terrain (principe pédagogique de l'alternance intégrative)
- participer activement aux ateliers d'expression écrite
- développer et expliciter une posture d'apprenant en formation pratique
- identifier des compétences à développer lors de la période de formation pratique
- utiliser une méthodologie de construction d'objectifs d'apprentissage en formation pratique
- préparer, négocier, réaliser et évaluer son contrat pédagogique tripartite
- exercer des démarches d'analyse pour comprendre et problématiser des situations de travail et sa propre implication

Domaine HES-SO Travail social

Filière Travail social

5 **Contenu et formes d'enseignement \***

**Contenu partie "terrain"**

- Découverte et confrontation d'un cadre institutionnel et d'une culture professionnelle
- Elaboration et rédaction du projet de formation professionnelle et du contrat pédagogique tripartite
- Réalisation et évaluation des objectifs d'apprentissage du contrat pédagogique tripartite
- Initiation et développement d'une relation professionnelle (bénéficiaire et équipe professionnelle)
- Confrontation de ses positionnements professionnels et personnels en questionnant le sens de l'action
- Conceptualisation de ses expériences professionnelles (par oral et par écrit)
- Identification de ses ressources et ses limites en termes de formation
- Rédaction d'un rapport écrit sur la période de formation pratique

**Méthodes de formation partie "terrain"**

- Encadrement et évaluation formative avec un-e praticien-ne formateur/trice
- Intégration et collaboration avec une équipe institutionnelle
- Confrontation aux réalités du terrain professionnel
- Mises en situation professionnalisantes.
- Supervision si débutée.

**Contenu partie "intégration"**

La partie "intégration" est divisée en quatre cours : processus de formation, ateliers d'expression écrite, analyse de situation d'intervention et analyse de l'activité. Les contenus sont présentés par les enseignant-e-s lors des premiers cours.

Elle propose à l'étudiant-e :

- de continuer à construire sa posture professionnelle
- de préparer des objectifs d'apprentissage pour la première formation pratique
- de socialiser ses expériences professionnelles
- de questionner et d'analyser les interventions auprès des bénéficiaires/usagers
- de se situer dans un cadre professionnel en questionnant le sens de ses activités et celles d'autrui.

**Méthodes d'enseignement partie "intégration"**

Ateliers et cours

**Domaine HES-SO Travail social**  
**Filière Travail social**

#### 6 **Modalités d'évaluation et de validation \***

La validation des deux parties est nécessaire pour obtenir les 30 crédits ECTS. La partie "intégration" est validée selon la notation acquis/non acquis. La partie de formation "terrain" est validée selon les modalités d'attribution des crédits ECTS (notation de A à F). La note acquise à la partie "terrain" est appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie "intégration" soit acquise.

**Modalités d'évaluation et de validation partie "terrain" (cf "Lignes directrices pour la formation pratique en travail social, version septembre 2012).**

##### Préalable à la période de formation pratique

Pour les démarches administratives pour l'accès à une place de formation pratique No 1, l'étudiant-e doit respecter les étapes de la procédure comme il-elle s'y est engagé-e par sa signature.

Le non-respect de l'une ou l'autre de ces étapes empêchera la signature du contrat tripartite administratif et entraînera éventuellement l'annulation de ce contrat et au final la non-validation de l'ensemble du module. Les cas particuliers sont réservés par une décision du responsable de la partie commission de formation pratique en concertation avec le responsable module.

##### Durant la formation pratique :

- Au minimum 85 jours effectifs à plein temps dans le lieu de formation pratique
- Signature du contrat tripartite pédagogique
- Rapport écrit de l'étudiant-e
- Bilan écrit du-de la praticien-ne formateur/formatrice
- Séance tripartite de bilan (co-évaluation sommative du-de la praticien-ne formateur/formatrice et du-de la Référent-e Processus de Formation).

#### **Modalités d'évaluation et de validation partie "intégration"**

La présence aux quatre cours (processus de formation, ateliers d'expression écrite, analyse de situations d'intervention et analyse de l'activité) est obligatoire. En cas d'absence aux cours, l'étudiant-e devra effectuer, sauf cas particulier laissé à l'appréciation du-de la RPF, un travail complémentaire en lien avec les contenus qu'il-elle n'a pas abordés, travail soumis à la validation du RPF. En cas de non-validation du travail complémentaire et/ou d'absences trop fréquentes, la validation du module peut être remise en cause dans le cadre d'un entretien de régulation entre l'étudiant-e, le ou la RPF, et le responsable de la partie "intégration".

Pour le cours "Processus de formation", l'étudiant-e doit avoir travaillé l'ensemble des contenus abordés et avoir participé de manière active et constante à la construction de la dynamique de son groupe d'appartenance.

Pour les ateliers d'expression écrite, l'étudiant-e doit avoir écrit un récit, un commentaire, avoir fait les exercices demandés et avoir participé de manière active et constante à l'ensemble des ateliers.

Pour le cours "Analyse de situations d'intervention", l'étudiant-e doit écrire une situation de travail vécue sur son terrain de formation pratique et réaliser un travail personnel de synthèse par écrit.

Pour le cours "Analyse de l'activité", l'étudiant-e doit récolter du matériel sur son terrain de formation pratique et rédiger un texte sur les apports formatifs du cours.

Pour que la partie "intégration" soit acquise, l'étudiant-e doit obtenir un nombre de points cumulés suffisants aux deux cours d'analyse ainsi qu'avoir répondu aux exigences de présence et de participation de l'ensemble des quatre cours.

L'étudiant-e à plein temps a la possibilité d'acquiescer un acquis dans la partie "intégration" jusqu'à la fin du semestre au cours duquel se déroule la partie "terrain". L'étudiant-e à temps partiel a la possibilité d'acquiescer un acquis dans la partie intégration jusqu'à la fin du semestre au cours duquel s'achève la partie "terrain". Les cas particuliers sont réservés.

#### **Modalités de répétition**

L'étudiant-e qui a obtenu la note F à l'évaluation du module Formation pratique No 1 doit le répéter (partie "terrain" et partie "intégration"), conformément à l'art. 30 al. 1 du Règlement sur la formation de base (bachelor et Master) en HES-SO. Pour les formes d'études à plein temps, la répétition de la partie "terrain" a lieu au semestre d'automne suivant (semestre 5).

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif et l'exclusion de la filière est prononcée.

#### 7 **Modalités de remédiation \***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

**Autres modalités de remédiation**

#### 7a **Modalités de remédiation (en cas de répétition) \***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

**Domaine HES-SO** Travail social

**Filière** Travail social

**8 Remarques**

Un processus de supervision pédagogique individuelle de 20h doit être effectué dans le cadre du module formation pratique No 1 ou du module formation pratique No 2. Possibilité est donnée à l'étudiant-e de suivre 10h de supervision individuelle dans le module FP1 et 10h dans le module FP2.

**9 Bibliographie**

Cifali M. (2014), *Une demi-heure avec Mireille Cifali*, entretien disponible sur le site de la HETS via la plateforme Vimeo.  
De Jonckheere C. (2010), *83 mots pour penser l'intervention en travail social*, Genève : IES Editions.  
Hameline, D. (1990), *Les objectifs pédagogiques, en formation initiale et en formation continue*, Paris : ESF.  
Keller V. (2016), *Manuel critique de travail social*. Lausanne et Genève. EESP et IES Editions.  
Le Boterf, J. (1994), *De la compétence*, Paris, Les éditions d'organisation.  
Libois, J, Stroumza, K., (dir.) (2007), *Analyse de l'activité en travail social : actions professionnelles et situations de formation*, IES Editions, Genève.  
Meirieu P. (2014), *Une demi-heure avec Philippe Meirieu*, entretien disponible sur le site de la HETS via la plateforme Vimeo.  
Robo P. (2005), *Pourquoi, comment analyser sa pratique professionnelle* in la revue "Le Nouvel éducateur".  
Schön, D. (1994), *Le praticien réflexif. A la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Ed. Logiques, coll. Formation des maîtres, Montréal.  
Vellas, E. (2006), *Approche, par la pédagogie, de la démarche d'auto-socio-construction : une "théorie pratique" de l'Education nouvelle*, thèse de doctorat, UNIGE.

**10 Enseignant-e-s**

Michaud Stéphane

**Responsable de module \***

Stéphane Michaud

**Descriptif validé le \***

17 février 2020

**Descriptif validé par \***

Alain Barbosa, responsable de filière